

De la difficulté de choisir un programme d'enseignement pour les réfugiés palestiniens

Jo Kelcey

Le choix du programme scolaire est une question importante dans les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés pendant des périodes toujours plus longues.

Les débats sur l'importance de l'éducation laissent souvent de côté la question du contenu enseigné aux réfugiés. Il s'agit là d'un oubli important. Les choix de programmes scolaires, ainsi que les manuels qui les accompagnent, reflètent une vision de la société : qui est inclus, qui n'en est pas inclus et comment ces groupes sont représentés.

Des divergences existent depuis fort longtemps à propos du programme enseigné aux réfugiés palestiniens¹ dans les écoles dirigées par l'ONU. Suite aux déplacements des Palestiniens en 1948, les écoles publiques, privées et dirigées par des bénévoles ont accueilli les populations palestiniennes là où elles étaient exilées. Dans certains cas, les écoles ont élargi leurs capacités afin d'intégrer les élèves réfugiés ; dans d'autres, de nouvelles écoles pour réfugiés ont été établies. En raison de l'apparition fragmentaire de ces écoles et du manque de financement de l'éducation, les prestataires ont dû s'en remettre principalement aux ressources éducatives existantes, y compris aux programmes d'enseignement et aux manuels

des pays d'accueil. Lorsque l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a pris en charge les écoles en mai 1950, il était alors plus efficace, rentable et politiquement viable de continuer à utiliser ces ressources plutôt que d'en créer de nouvelles. De plus, en utilisant le programme d'enseignement primaire de l'État d'accueil, il était ensuite plus facile pour les élèves de poursuivre leurs études dans les écoles secondaires de ce même État. L'alignement sur le programme d'enseignement des États d'accueil facilitait la certification et l'accréditation des résultats scolaires par ces derniers.

L'importance du droit de retour des réfugiés a poussé les représentants de l'ONU et des États arabes à « vivement recommander » que la géographie et l'histoire palestiniennes soient enseignées non seulement dans les écoles de l'UNRWA mais aussi dans les écoles publiques et privées qui accueillaient des enfants palestiniens². Toutefois, dans les années suivantes, l'UNRWA a rencontré de nombreux défis pour mettre en application cette politique.

mars 2019

www.fmreview.org/fr/education-deplacement

L'un des plus grands défis est survenu en 1967, immédiatement après l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza par Israël. En l'espace de quelques semaines, les autorités israéliennes ont tenté de modifier les programmes scolaires utilisés dans les Territoires palestiniens occupés en affirmant que ces programmes promouvait la haine et incitait à la violence. L'Unesco a alors été invité à conduire un examen des manuels scolaires utilisés dans les écoles de l'UNRWA afin d'évaluer s'ils étaient appropriés. Le processus décisionnel s'est avéré tortueux. D'un côté, la commission d'examen a reconnu l'importance de pouvoir aborder librement l'histoire, ainsi que le droit des personnes déplacées à exprimer leur désarroi et leur désespoir. D'un autre côté, cette commission a estimé qu'il était préférable que les élèves réfugiés soient exposés à autre chose que la frustration, le désespoir et la vengeance.

Dans sa conclusion, la commission a recommandé qu'un petit nombre de manuels soit abandonné, que d'autres soient modifiés et que le reste continue d'être utilisé comme avant. Toutefois, les gouvernements arabes et Israël se sont montrés récalcitrants. Par exemple, le gouvernement syrien a refusé de coopérer avec la commission, soutenant que l'examen de leurs manuels représentait une violation de la souveraineté syrienne. La Jordanie et l'Égypte, initialement coopératifs, ont ensuite rejeté les critiques envers leurs manuels pour des raisons relativement semblables. Enfin, Israël était également en désaccord avec les conclusions de la commission, affirmant que son examen avait été trop laxiste, et interdisant unilatéralement tous les manuels qu'il jugeait inappropriés.

Ces désaccords ont eu un impact considérable sur les élèves. À Gaza, les élèves de l'UNRWA ont débuté l'année scolaire 1967-68 sans aucun manuel ou presque tandis que les élèves de Cisjordanie ont été privés du tiers des manuels dont ils avaient besoin en conséquence de l'interdiction israélienne. Les écoles de Jordanie et de Syrie ont également été touchées par des pénuries ou des retards pour recevoir les matériels pédagogiques. En guise de solution, et à ses propres frais, l'UNRWA a produit des millions de pages de notes pédagogiques basées sur les manuels, mais en excluant les sections que la commission avait jugé problématiques. Toutefois, les gouvernements arabes ont estimé qu'il s'agissait là d'une forme de censure et ont interdit à l'UNRWA de distribuer ces notes pédagogiques.

Les désaccords font toujours rage autour des politiques de l'UNRWA en matière de programmes d'enseignement. Suite à

l'introduction d'un programme d'enseignement palestinien au début des années 2000 et à sa mise en œuvre dans les écoles de l'UNRWA, Israël et plusieurs bailleurs occidentaux importants ont réitéré leurs accusations selon lesquelles les réfugiés apprennaient la haine et la violence à l'école, en dépit de rapports indiquant le contraire³. En 2017, l'Autorité palestinienne a accusé l'UNRWA de censure et menacé de suspendre toute relation avec cette dernière. Plus récemment, en 2018, le gouvernement des États-Unis (le plus grand bailleur de l'UNRWA) a suspendu ses financements, réitérant les accusations israéliennes selon lesquelles les écoles de l'UNRWA promouvaient l'antisémitisme, des accusations pourtant réfutées par l'agence elle-même. Bien que d'autres bailleurs soient intervenus pour compenser en partie cette perte financière (du moins temporairement), cette dernière crise continue de mettre en danger d'éducation de plus d'un demi-million de réfugiés palestiniens.

Pendant tout ce temps-là, le point de vue des réfugiés sur l'éducation dont ils bénéficient a été négligé. Et il ne faut pas oublier que les enfants réfugiés apprennent ce qu'ils vivent. Pour les palestiniens, comme pour beaucoup d'autres populations réfugiées, cela signifie d'apprendre les violations continues et incessantes de leurs droits. Les acteurs partageant la responsabilité de l'éducation des réfugiés (qu'il s'agisse des États d'accueil, des organisations multilatérales ou des pays bailleurs) doivent garder à l'esprit que lorsque le contenu éducatif ignore ces réalités, les écoles perdent de leur importance et les résultats éducatifs en sont compromis, au détriment de tous.

Jo Kelcey jo.kelcey@nyu.edu

Candidate en doctorat, Université de New York
www.nyu.edu

1. L'UNRWA a été créé suite au conflit israélo-arabe de 1948. Après avoir fui ou avoir été chassés, plus de 900 000 Palestiniens cherchèrent refuge en Jordanie, au Liban et en Syrie, tandis que d'autres furent déplacés vers la Cisjordanie ou la bande de Gaza. Bien qu'il y ait eu d'autres vagues de déplacements depuis, seules les personnes déplacées en 1948 et leurs descendants sont considérés comme « réfugiés palestiniens » et se trouvent ainsi sous le mandat de l'UNRWA. Le terme « réfugiés palestiniens » est utilisé ici dans la mesure où cet article est principalement à propos de l'UNRWA. Voir RMF 26 (2006) : « Déplacement palestinien : un cas d'exception ? » www.fmreview.org/fr/palestine
2. UNESCO (1952) « Rapport du Groupe de travail réuni par l'UNESCO pour formuler des recommandations concernant l'extension à donner au Programme d'éducation de l'UNRWA-UNESCO pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient » https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000178569_fre
3. Brown N (2001) 'Democracy, history and the contest over the Palestinian curriculum', préparé pour l'Adam Institute http://llp.iugaza.edu.ps/Files_Uploads/635063694488064181.pdf